



**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU
28 MARS 2024**

Présents : CAPERET Alain, PRAT Séverine, LAGUERRE-BASSE Philippe, MAINE-DUBOURG Sylvie, GUILHOT Joël, HUY Patrice, GOMES Annabelle, MARTIN Pascal, LABESSOUILLE Julie, LARGE Jean-Claude, BELARDY-ESCURES Didier, JOUANDOU-LEDIN Claudie, BONNASSE-GAHOT Nadine.

Absents : SAPENE Carole,

Date de la convocation et d'affichage : 22 mars 2024

Secrétaire de Séance : GOMES Annabelle.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par M le Maire à 18h50.

Ordre du Jour

- Désignation du Secrétaire de séance.
- Approbation du PV de la réunion du 14/12/2023 et du PV de la réunion du 08/02/2024
- Débat d'Orientations Budgétaires
- Adhésion à l'association nationale des élus de Montagne.
- Questions diverses

Mme GOMES Annabelle est désignée secrétaire de séance.

Les procès-verbaux des séances du 14 décembre 2023 et 8 février 2024 ne font l'objet d'aucune observation et sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

2024-006

ADHÉSION A L'ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS DE LA MONTAGNE

L'Association nationale des élus de montagne (ANEM), créée en 1985, représente les collectivités de montagne (communes, intercommunalités, départements, régions) auprès des pouvoirs publics pour obtenir la mise en œuvre d'une politique de développement de ces territoires, comme l'engagement en a été pris dans la loi Montagne.

MAIRIE DE MONTAUT



L'ANEM travaille par ailleurs avec toutes les associations d'élus ainsi qu'avec tous les organismes associatifs et socioprofessionnels de la montagne et contribue à assurer la synergie des efforts, jouant ainsi un rôle pivot pour fédérer les montagnards et défendre l'avenir des territoires et des populations de montagne.

L'ANEM a statutairement pour objectif de faire reconnaître pleinement l'identité montagnarde, de mieux faire comprendre et prendre en compte sa spécificité, de réduire les disparités, de renforcer la solidarité nationale à l'égard de ces territoires.

La commune étant classée en zone de montagne, son adhésion à l'ANEM est possible.

L'adhésion donne lieu à une cotisation annuelle comportant une part fixe et une part variable qui est fonction de la population et du nombre de résidences secondaires.

Le Conseil Municipal

Sur proposition de Monsieur le Maire, rapporteur,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le classement de la commune en zone de montagne

Vu le courrier et l'appel à cotisation de l'ANEM,

Considérant l'intérêt pour la commune de faire entendre sa spécificité montagnarde auprès des pouvoirs publics, d'apporter ses réflexions pour trouver ses solutions durables à ses problématiques et de bénéficier d'une expertise spécifique :

Ayant écouté l'exposé du Maire, le Conseil Municipal,

DECIDE d'adhérer à l'Association nationale des élus de montagne

DECIDE d'inscrire chaque année les crédits nécessaires correspondant à la cotisation annuelle de la commune

DIT que pour l'année 2024, le montant de la cotisation s'élève à 245,17€ (deux centre quarante-cinq euros et trente-sept centimes)

AUTORISE le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

En exercice : 14

Présents : 12

Exprimés : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE



Débat d'orientations budgétaires 2024

Présenté en Conseil municipal le 28 mars 2024

Sommaire

- Cadre juridique du DOB
- Eléments de contexte général
- Eléments de contexte communal
- Ressources humaines
- Bilan financier 2023
- Orientations budgétaires en fonctionnement
- Projections d'équilibres financiers
- Programmes d'investissement
- Projets
- Informations



Cadre juridique du DOB

- Préalablement au vote du budget primitif, le **débat d'orientation budgétaire (DOB)** permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation.
- Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3500 habitants. Il n'est donc pas obligatoire pour nous. Cette volonté s'inscrit dans une démarche de transparence et de concertation.

Éléments de contexte général (projet de loi de finances 2024)

- **Croissance** : prévision de +1,4% dans le PLF 2024
Pour mémoire, en 2023 : +1%
- **Inflation** : 2,6% dans le PLF 2024
Pour mémoire, en 2023 : 4,9%
- **Evolution des taux d'intérêt** : estimations prudentes avec un coût des nouveaux emprunts à étudier sur la base de taux compris entre 3,5 et 5,5%



Éléments de contexte général (projet de loi de finances 2024)

- **Hausse des bases de la taxe foncière** : revalorisation de 3,9% des valeurs locatives cadastrales en 2024 (contre 7,1% en 2023)
- **Valeurs locatives des locaux professionnels** : report à 2026 de l'intégration dans les bases d'imposition des résultats de l'actualisation. La mise à jour des paramètres servant à l'évaluation des valeurs locatives des locaux professionnels, lesquelles sont au cœur du calcul de la taxe foncière et de la cotisation foncière des entreprises (CFE) dues par le monde économique, sera prise en compte dans les rôles d'imposition de l'année 2026.

Éléments de contexte général (projet de loi de finances 2024)

- **Maintien des mesures d'aide aux collectivités face à l'inflation énergétique** (bouclier tarifaire, baisse des tarifs de l'accise sur l'électricité notamment)

Vigilance sur les effets concrets de cette mesure

- **Filet de sécurité** : soutien face à l'inflation et au relèvement du point d'indice

Acompte perçu en 2022 de 4 561€ a dû être remboursé



Éléments de contexte général (projet de loi de finances 2024)

► Dotation Générale de Fonctionnement

Pour 2024, légère évolution (27,2 milliards contre 26,9 en 2023)

► Pour Montaut

Baisse significative de la DGF depuis plusieurs années mais une stabilité depuis 2022

DGF 2017	DGF 2020	DGF 2022	DGF 2023	DGF 2024
88 457€	78 725€	74 364 €	74 879 €	? €

Éléments de contexte communal

- Hausse des tarifs de l'énergie impactant les dépenses de fonctionnement.

Données basées uniquement sur la comptabilité et non sur la conso en temps réel					
ÉLECTRICITÉ			GAZ		
ANNÉE	MONTANT	%	ANNÉE	MONTANT	%
2020	18444,29 € dont arriéré de 10 061€		2020	7 591,53 €	
2021	19 739,08 €	+7,02%	2021	8 003,86 €	+5,43%
2022	20 058,88 €	+1,62%	2022	11 033,78 €	+37,86%
2023	31 191,91 €	+55,5%	2023	10036,31 € + facture éditée en 2024	-9,04%

Eclairage public 2022 = 8 488€ 2023 = 9950€ (extinction de 22h à 6h et totale en juin juillet août à partir du 15 février 2023)



Éléments de contexte communal

- Changement du prestataire de service des repas de la cantine en septembre 2023 : La Culinaire des Pays de l'Adour a pris le relais de la Sogérés. Prix actuel du repas : 3,32€ TTC payé par la commune.
- Changement dans la comptabilisation des dépenses concernant la voirie : relèvent du fonctionnement depuis 2023.
- Dégradations des biens publics notamment par vandalisme (exemple des sanitaires publics)
- Concernant les ressources humaines, Hervé BESSEDE a repris à 100%, Céline ESCARRAT a été titularisée.

Ressources humaines

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL AU 20 MARS 2024

EMPLOI	CATEGORIE			GRADE	DELIB CREATION DE POSTE	AGENT EN POSTE	TEMPS DE TRAVAIL	DECIMAL	%	ARRIVEE OU DÉPART	STATUT	DEPUIS LE
	A	B	C									
FILIERE ADMINISTRATIVE												
Secrétaire général			X	ADJOINT ADMIN	29.10.2019	TOMBINI Delphine	35 heures	35,00	100	11/01/2022	Titulaire	01/06/2023
Adjoint au secrétaire de Mairie			X	ADJOINT ADMIN	11.06.2016	LEFORESTIER Pascale	22 heures 30 minutes	22,50	64,29	01/11/2021	Titulaire	01.11.2019
Adjoint au secrétaire de Mairie			X	ADJOINT ADMIN	11.06.2016	ALONSO Emilie	23 heures 30 minutes	22,50	64,29	EN DISPONIBILITÉ DEPUIS LE 13/09/2021	Titulaire	01/01/2018



Ressources humaines

EMPLOI	CATEGORIE			GRADE	DELIB CREATION DE POSTE	AGENT EN POSTE	TEMPS DE TRAVAIL	DECIMAL	%	ARRIVEE OU DÉPART	STATUT	DEPUIS LE
	A	B	C									
FILIERE TECHNIQUE												
Responsable du service technique			X	ADJOINT TECHNIQUE PPAL 1ère Classe	26.02.2001 modifiée le 13.03.2014 et le 19.12.2017	COUPEAU Didier	35 heures	35,00	100	01/03/2006	Titulaire	01/02/2011
Agent en charge des espaces verts			X	ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2ème classe	08.05.1983 avenant du 19.11.1984, modifiée le 19.12.2017	BESSEDE Hervé	35 heures	35,00	100	01/06/2011	Titulaire	01.06.2012
Agent en charge des salles communales			X	ADJOINT TECHNIQUE	13/04/2021	DAMADAA-COUDURE Pascal	35 heures	35,00	100	01/07/2021	Titulaire	01/07/2022
Agent en charge de la restauration scolaire			X	ADJOINT TECHNIQUE	22/12/1999 modifiée le 29/06/2016	MERZ Jennifer	25 heures	25,00	71,43	03/05/2021	Titulaire	01/06/2022
Agent polyvalent des écoles			X	ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2ème classe	Délib du 12/07/2022 précisée par celle du 20/09/2022	ESCARRAT Céline	18 heures 16 minutes	18,16	51,69	01.09.2022 article 332-14 du Code Général de la Fonction Publique	Titulaire	01/12/2023

Ressources humaines

EMPLOI	CATEGORIE			GRADE	DELIB CREATION DE POSTE	AGENT EN POSTE	TEMPS DE TRAVAIL	DECIMAL	%	ARRIVEE OU DÉPART	STATUT	DEPUIS LE
	A	B	C									
FILIERE MEDICO SOCIALE												
ATSEM			X	AGENT SPECIALISE PPAL DE 1ère classe des Ecoles Maternelles	22.12.1999 modifiée le 13.03.2014, le 29.06.2016, le 19.12.2017 et le 9.08.2018	TOUZILLIER Véronique	29h 08mn	29,14	83,26	EN DISPONIBILITÉ DEPUIS LE 13/08/2021	Titulaire	01.02.2003
ATSEM			X	AGENT SPECIALISE PPAL DE 1ère classe des Ecoles Maternelles	22.12.1999 modifiée le 08.07.2014, le 29.06.2016, le 19.12.2017 et le 9.08.2018	DAL POZZO Nicole	33 heures 43 minutes	33,72	95,51	01/01/2001	Titulaire	01/02/2003



Bilan financier 2023 (compte administratif)

Situation Comptable par chapitre

DEPENSES				INVESTISSEMENT			RECETTES		
Code	Libellé	Budget	Réalisé	Solde	Code	Libellé	Budget	Réalisé	Solde
001	Déficit d'investissement reporté	79 472,10	79 472,10	0,00	021	Virement de la section de fonctionnement	178 460,30	0,00	178 460,30
13	Subventions d'investissement reçues	21 788,35	21 788,35	0,00	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 552,94	5 552,94	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	267 745,39	266 320,52	1 424,87	10	Dotations, fonds divers et réserves	202 954,80	205 933,05	2 978,25
20	Immobilisations incorporelles	2 033,77	0,00	2 033,77	13	Subventions d'investissement reçues	56 571,35	26 930,13	-29 641,22
204	Subventions d'équipement versées	43 367,00	36 668,05	6 698,95	16	Emprunts et dettes assimilés	109 201,14	120 858,39	11 657,25
21	Immobilisations corporelles	38 146,41	30 913,41	7 233,00	27	Autres immobilisations financières	340,00	0,00	-340,00
23	Immobilisations en cours	100 527,51	43 665,90	56 861,61	45	Comptabilité distincte rattachée	5 528,04	3 766,92	-1 761,12
45	Comptabilité distincte rattachée	5 528,04	3 766,92	1 761,12					
Total :		558 608,57	482 595,25	76 013,32	Total :		658 608,57	363 041,43	-195 567,14

DEPENSES				FONCTIONNEMENT			RECETTES		
Code	Libellé	Budget	Réalisé	Solde	Code	Libellé	Budget	Réalisé	Solde
011	Charges à caractère général	243 669,05	209 536,48	34 132,57	002	Excédent de fonctionnement reporté	86 127,21	86 127,21	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	280 250,00	275 819,07	4 430,93	013	Atténuations de charges	2 000,00	7 262,59	5 262,59
014	Atténuations de produits	2 400,00	1 831,00	569,00	70	Produits des services, domaine et ventes diverses	91 852,00	42 541,78	-49 310,22
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)	500,00	0,00	500,00	73	Impôts et taxes	172 235,88	142 088,94	-30 146,94
023	Virement à la section d'investissement	178 460,30	0,00	178 460,30	731	Impositions directes	332 988,00	346 779,39	13 791,39
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 552,94	5 552,94	0,00	74	Dotations et participations	130 964,35	121 261,33	-9 703,02
65	Autres charges de gestion courante	127 216,00	116 056,08	11 159,92	75	Autres produits de gestion courante	50 005,00	55 949,04	5 944,04
66	Charges financières	30 640,95	30 288,87	352,08	76	Produits financiers	6,00	13,30	7,30
67	Charges spécifiques	500,00	0,00	500,00	77	Produits spécifiques	3 010,80	3 152,80	142,00
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	2 750,00	0,00	2 750,00	78	Reprises sur amortissements, dépréciations et prov	2 750,00	1 471,00	-1 279,00
Total :		871 939,24	639 084,44	232 854,80	Total :		871 939,24	806 647,38	-65 291,86

Résultats à consolider

VUE D'ENSEMBLE DU FONCTIONNEMENT 2021 - 2023			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2021	2022	2023
	Réalisé	Réalisé	Réalisé
011 - Charges à caractère général	196 154,93 €	180 759,22 €	209 536,48 €
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	85 863,60 €	91 661,85 €	92 273,76 €
61 - SERVICES EXTERIEURS	76 306,90 €	54 116,33 €	80 946,71 €
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	28 024,43 €	28 078,04 €	30 057,01 €
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIM	5 960,00 €	6 903,00 €	6 259,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	288 624,22 €	272 868,11 €	275 819,07 €
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS		18 163,15 €	1 465,33 €
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIM	4 573,40 €	4 189,16 €	4 294,76 €
64 - CHARGES DE PERSONNEL	284 050,82 €	250 515,80 €	270 058,98 €
014 - Atténuations de produits		4 188,00 €	1 831,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	91 752,22 €	125 944,05 €	116 056,08 €
66 - Charges financières	28 271,64 €	33 358,02 €	30 288,87 €
67 - Charges spécifiques	35 002,26 €	2 362,79 €	
68 - Dotations aux amortissements, aux dépré	1 630,00 €	1 471,00 €	
Total dépenses réelles	641 435,27 €	620 951,19 €	633 531,50 €
Total dépenses d'ordre	20 242,18 €	2 485,21 €	5 552,94 €
Total dépenses de fonctionnement	661 677,45 €	623 436,40 €	639 084,44 €



RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2021	2022	2023
	Réalisé	Réalisé	Réalisé
70 - Produits des services, domaine et vente	67 593,50 €	86 529,80 €	42 541,78 €
73 - Impôts et taxes	451 936,72 €	473 976,57 €	488 868,33 €
74 - Dotations et participations	123 896,29 €	123 389,40 €	121 261,33 €
75 - Autres produits de gestion courante	49 874,02 €	47 148,45 €	55 949,04 €
76 - Produits financiers	12,63 €	6,05 €	13,30 €
77 - Produits spécifiques	487,16 €	4 439,22 €	3 152,80 €
78 - Reprises sur amortissements, dépréciati		1 630,00 €	1 471,00 €
013 - Atténuations de charges	4 980,38 €	3 133,74 €	7 262,59 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté	179 207,23 €	152 634,09 €	86 127,21 €
Total recettes réelles	877 987,93 €	892 887,32 €	806 647,38 €
Total recettes de fonctionnement	877 987,93 €	892 887,32 €	806 647,38 €
SOLDE DE FONCTIONNEMENT	216 310,48 €	269 450,92 €	167 562,94 €

Orientations budgétaires 2024



■ Dépenses de fonctionnement

▪ Charges de personnel :

- Départ à la retraite de Pascale le 1er décembre 2024 : recalibrage du poste d'accueil ?
- Révision du PLU : mission de D GENEAU et F GUEDON s'achève en fin d'année.

▪ Charges à caractère général :

- Dépenses élevées pour la consommation d'énergie
- Révision des frais de télécommunication en cours d'étude
- Travaux d'élagage en bord de Mouscle pour sécuriser le lotissement du Mourle. Devis de la société Tertacap = 10 894 €
- Augmentation de la contribution au SDIS (17 732 € pour 2024)
- Suivi par les élus et Delphine des dépenses courantes pour en réduire le montant (changement de fournisseurs, devis comparatifs,...)



Orientations budgétaires



■ Recettes de fonctionnement

▪ Principales recettes fiscales :

- Impôts directs locaux : en hausse du fait de l'augmentation des bases de 3,9%
- Taxe sur le foncier bâti : augmentation ou pas ? Révision nécessaire par la CCID des valeurs locatives cadastrales
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires ET les logements vacants : proposition ? Décision à prendre pour le mois d'octobre pour une application en 2025
- Attribution de compensation versée par la CCPN
- Dotation de Solidarité Communale versée par la CCPN (environ 10 000 € déduction faite de la participation de la commune au financement du service urbanisme mis en place en 2024)

Orientations budgétaires



■ Recettes de fonctionnement

▪ Produits des services et du domaine :

- Coupes de bois (13 000€ réalisés en 2023)
- Recettes cantine + garderie
- Revenus des immeubles (loyers perçus) = 47 800€ en 2023
Vigilance par rapport aux impayés
- Location des salles communales : 2 517€ en 2022, 3350 € en 2023 (délibération pour révision des tarifs le 28.2.2023) Suivi des locations par Pascale L. et Pascal D.



Projections d'équilibres financiers

► Dette / emprunts

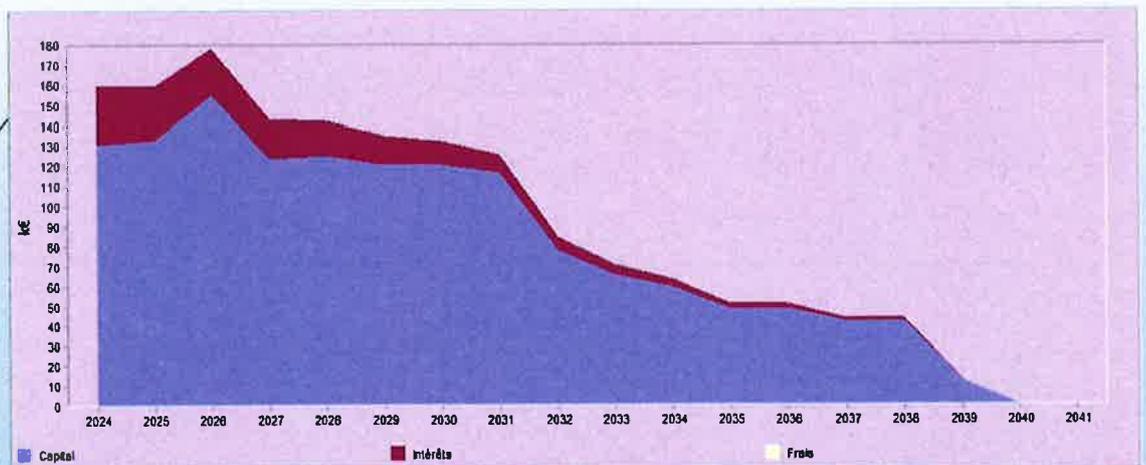
En 2024, 159 758 € à rembourser

Evolution des remboursements par année			
Année	Capital	Intérêts	Total versement
2024	130 976,04	28 782,88	159 758,92
2025	133 083,01	26 574,59	159 657,60
2026	155 275,74	23 543,71	178 819,45
2027	123 476,91	20 428,58	143 905,49
2028	125 093,83	17 483,74	142 577,57
2029	120 540,26	14 464,02	135 004,28
2030	120 709,62	11 676,75	132 386,37
2031	117 065,95	8 850,97	125 916,92
2032	77 929,72	6 545,47	84 475,19
2033	65 615,02	5 009,17	70 624,19
2034	58 995,89	3 956,55	62 952,44
2035	48 042,73	3 088,15	51 130,88
2036	48 479,63	2 230,54	50 710,17
2037	42 014,21	1 460,81	43 475,02
2038	42 696,96	778,11	43 475,07
2039	12 434,29	84,11	12 518,40

Projections d'équilibres financiers

► Dette / emprunt

Extinction de la dette





Projections d'équilibres financiers



► Dette / emprunt

Ouverture d'une ligne de trésorerie?

Bénéfices / Risques ?

Rdv avec la Conseillère aux Décideurs Locaux à envisager

Programmes d'investissement

► Programmes en cours en 2023 :

- **272 - Révision du PLU** : subvention de 7 000€ perçue
- **289 - Participation Résidence La Métairie** : participation communale versée



Programmes d'investissement existants



- **295 - Achat de matériel :**
 - 2023 : souffleur thermique + tondeuse pour le service technique
 - 2024 : camion du service technique, débroussailleuse (800€)
- **299 - Phase 2 aménagement du centre bourg :** poursuite des travaux d'enfouissement des réseaux Rue Torte
- **300 - Aménagement atelier communal :** projet en cours de réalisation. Installation d'un compteur Linky cette année (devis =1591€) + consuel et électricien à prévoir
- **303 - Voirie 2022 :** soldé en investissement. Mais reste à payer en fonctionnement (15 000€)
- **308 - Voirie 2023 + 2024 :** travaux à réaliser
- **307 - Programme forestier 2023**
- **306 - Renouvellement forestier** (avec Forêt Pédagogique). Subvention sollicitée de 11 000€

Programmes d'investissement



► Nouveaux programmes en 2024

311- Programme forestier 2024 (sur forêt indivise et communale)

- 6000€ en investissement et 1000€ en fonctionnement
- subventions attendues de 40% de la Région et du Département ne sont plus d'actualité, information reçue de l'ONF le 27/3



Programmes d'investissement



- **Des projets ...**
 - **La résidence Séniors** : avec EPFL pour le portage foncier et bailleurs sociaux à solliciter pour le projet de construction
 - **Équipement en LED à la salle polyvalente** (économies d'énergie) Solliciter le Conseil en Energie Partagé de TE64 pour une étude?
- **Dans le cadre du programme Village d'Avenir**, ont été évoqués :
 - **La réhabilitation de la Maison paramédicale + 1 logement à l'étage**
 - **La fin de l'aménagement du centre bourg**
 - **Le changement des menuiseries à l'école** : mobilisation du « fonds vert » + DETR possibles. Devis actualisé demandé. Objectifs : baisse de la consommation d'énergie, sécurité du bâtiment, meilleure conservation du bâti, amélioration du confort...

Pour information

- **Projet porté par la CCPN dans le cadre du contrat opérationnel de mobilité avec la Région** : Liaison RD 937 Halte de Montaut et Véloroute 81 par RD 212 (350 000 € financements prévus par le FEDER – fonds européens)
- **Projets portés par le Département** :
 - sécurisation du carrefour de Bétharram
 - aménagement de la RD 612, en lien avec le schéma cyclable de la CCPN



Merci pour votre attention



Madame Julie LABESSOUILLE a rejoint le conseil municipal à 19H25.

Le débat qui a suivi sur les orientations budgétaires de la commune fait ressortir que l'extinction de l'éclairage public les trois mois d'été et à partir de 22 heures le restant de l'année a généré une économie de 3500 €. Concernant les taux de la fiscalité un échange a concerné l'opportunité d'une augmentation. Après s'être exprimés les élus ont proposé d'augmenter les taxes de 2 % (10 pour – 4 contre). Le restant du diaporama n'apportant aucune autre observation il est mis fin au débat à 20H05.

QUESTIONS DIVERSES

M Didier BELARDY demande s'il est possible d'accrocher au tableau extérieur une affiche concernant la stérilisation obligatoire des chats. Pas d'objection à cette requête.

Il souhaite également connaître la destination des fleurs qui sont enlevés des massifs à la fin des saisons estivales et hivernales. Il propose de les laisser en dépôt dans un endroit bien précis à destination des administrés qui souhaiteraient les récupérer. M le Maire ne se dit pas opposé à une telle pratique et demande à l'adjoint chargé des agents d'étudier la question.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 20h17.

Le Maire,
Alain CAPERET



La secrétaire de la séance du 28 mars 2024
Annabelle GOMES

PV de la séance du 28 mars 2024